

2023



Feuille de route

Département de la cohésion sociale

2028



Une législature placée sous le signe de l'audace et de l'innovation !

La cohésion sociale est le lien fondamental, subtil, parfois fragile, qui cimente notre société. C'est ce qui fait que la communauté à laquelle nous appartenons vaut bien plus que la simple somme des individus qui la composent.

La cohésion sociale incarne une certaine idée du vivre-ensemble, dans le respect de chacune et chacun, dans l'acceptation autant que la valorisation de la différence.

Genève est un carrefour du monde, qui vit au rythme de l'incroyable diversité de ses habitantes et de ses habitants. Dans ce concert des contrastes, il est indispensable que les pouvoirs publics promeuvent des valeurs communes et un socle de prestations qui permette à chacune et à chacun de trouver sa place. C'est cette vision de la cohésion sociale que je défends.

Dans un monde chahuté par les conflits, les incertitudes et les peurs, je crois plus que jamais nécessaire de réaffirmer avec force le rôle de l'État dans le maintien et le développement des liens sociaux qui fondent notre pacte républicain et nous permettent de vivre en harmonie les unes et les uns avec les autres. Le respect, la dignité et la solidarité sont les valeurs cardinales que j'entends promouvoir durant cette législature 2023-2028.

La feuille de route présentée ici est un cap que je souhaite tenir, avec constamment à l'esprit la volonté de renforcer les liens qui nous unissent. Dans tous les domaines de l'action publique qui ont trait aux rapports humains et à l'équilibre de la société, je voudrais contribuer à faire de Genève un canton exemplaire en matière de cohésion sociale.

La force d'une communauté se mesure à la place qu'on offre à chacune et chacun de s'accomplir pleinement.



Thierry Apothéloz
Conseiller d'État

01 Action sociale

A la faveur des réformes sociales et législatives, réalisées ou à venir durant ces prochaines années, le dispositif d'aide aux personnes précarisées et/ou vulnérables se voit renforcé selon 10 axes prioritaires.

Faciliter l'accès aux prestations sociales

Accès aux prestations

- La relation entre l'administration et le public ou les partenaires s'améliore dans le cadre d'un vaste programme de réformes incluant la refonte complète du système d'information relatif aux prestations sociales, le développement d'un portail numérique pour les usagers et usagères, la création d'un guichet universel.

Bureau d'information sociale

- Le Bureau d'information sociale poursuit son développement et renforce les portes d'entrée interinstitutionnelles du dispositif d'action sociale afin de réduire le non-recours aux prestations.

Lutter contre les inégalités territoriales et favoriser la qualité de vie

Politique de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU)

- La PCSMU poursuit son développement grâce, notamment, à un soutien renforcé dans les territoires identifiés comme prioritaires.
- Pour atteindre l'objectif précité, les politiques publiques s'articulent de manière interdépartementale et interinstitutionnelle afin de réduire les inégalités dans ces territoires.

Favoriser la citoyenneté et l'intégration, prévenir les discriminations

Agenda Intégration Suisse (AIS)

- Afin de permettre une meilleure intégration socioprofessionnelle des personnes migrantes, l'Agenda Intégration Suisse (AIS) poursuit son développement avec l'implication de plusieurs départements et partenaires.

Participation citoyenne et politique

- Les soutiens aux actions de démocratie participative se renforcent.
- A l'aide d'un dispositif d'information et de sensibilisation adapté aux publics-cible, la participation politique aux élections municipales est encouragée.
- Une nouvelle législation favorisant la pleine intégration des personnes issues de la migration est élaborée et mise en œuvre.

Rôle des communes

- Le rôle des communes en matière de politique d'intégration se renforce et complète le dispositif cantonal grâce notamment à la nomination de référentes et référents migration de proximité.

Reconnaissance des communautés

- Des mesures de reconnaissance des communautés étrangères à Genève sont mises en œuvre.
- La prise en charge spécialisée des victimes de discriminations se développe.

Former et valoriser les compétences

Formation

- Le niveau de formation de base et continue des bénéficiaires de l'aide sociale est accru.

Métiers du social

- Afin de répondre à l'évolution des besoins, l'offre de formation dans les différents domaines de la politique socio-éducative se développe au niveau qualitatif et quantitatif.

Bénévolat

- Pour augmenter les possibilités d'insertion sur le marché de l'emploi, le bénévolat et les compétences sont valorisés.

Bourses d'étude

- Pour éviter le recours à l'aide sociale en raison d'un revenu insuffisant, le montant des bourses d'études est dé plafonné.

Garantir l'inclusion des personnes en situation de handicap

Inclusion

- Pour favoriser la pleine inclusion des personnes en situation de handicap, une nouvelle législation sectorielle est développée et mise en œuvre en lien avec la loi générale sur l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Prestations socio-éducatives

- Grâce à la mise en place d'un service dédié au soutien et au contrôle, les prestations socio-éducatives dans les établissements accueillant des personnes handicapées (EPH) s'améliorent.
- L'encadrement des situations complexes est renforcé.

Logement et planification

- L'accès au logement des personnes en situation de handicap est favorisé comme le soutien aux EPH dans les acquisitions foncières.
- La planification cantonale des besoins des EPH s'améliore et le rôle de la Commission cantonale d'indication (CCI) se renforce.
- L'offre à domicile et l'offre à temps partiel se développent et se diversifient.

Financement

- Le nouveau modèle de financement de la prestation EPH est finalisé pour mieux tenir compte des besoins d'accompagnement individuels

Loisirs et accompagnement

- L'offre de prestations d'accompagnement et de loisirs est stimulée, en particulier au profit des personnes vivant hors institution.

Accompagner l'insertion sur le marché du travail

Employabilité

- L'employabilité de publics spécifiques (50+, jeunes adultes de 16 à 25 ans, personnes en situation de handicap, personnes relevant du domaine de l'asile, familles monoparentales, etc.) est accrue à l'aide de mesures et projets dédiés.
- L'accès aux bourses de reconversion est élargi et facilité pour mieux accompagner l'évolution des parcours professionnels.

Maîtrise du français

- L'offre adaptée de cours de français « métier » pour les personnes allophones se développe.

Relever les défis de la migration et de l'asile

Hébergement

- Les besoins en matière d'hébergement des personnes relevant du domaine de l'asile sont mieux planifiés et anticipés.

Passage à l'âge adulte

- Un concept de transition vers l'âge adulte pour les requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) se déploie.

Approche transversale

- La prise en charge des personnes migrantes répond aux différents enjeux inhérents à la migration, de manière transversale, interdépartementale et interinstitutionnelle.

Réduire la précarité et le surendettement

Grande précarité

- Pour répondre aux enjeux en matière de grande précarité, des soutiens aux personnes non-éligibles aux prestations sociales individuelles sont créés.

Droit à l'alimentation

- Dans le but de garantir une alimentation saine et adéquate pour toutes et tous, le droit constitutionnel à l'alimentation est mis en œuvre grâce à une nouvelle politique transversale et interinstitutionnelle.

Lutte contre le surendettement

- Le dispositif de lutte contre le surendettement découlant de la loi idoine se déploie, avec le concours des partenaires de l'Etat ou associatifs, ainsi que des communes, de la prévention au désendettement effectif.

Maintien du logement

- La lutte contre le mal-logement, contre les risques d'expulsion est favorisée ainsi que la sortie de l'hébergement d'urgence vers le logement pérenne.

Addictions

- L'accompagnement social des personnes toxicodépendantes se développe grâce à des mesures santé-sociales visant une mise à l'abri et une prise en charge adaptées.

Assurer une protection adaptée des adultes sous curatelle

Réformer le dispositif de protection

- Pour garantir une protection adéquate et un suivi social adapté des personnes sous curatelle, le programme Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir (RePAir), développé conjointement avec le Pouvoir judiciaire, est mis en œuvre avec le concours des partenaires concernés.

Soutenir les familles

Prestations complémentaires pour les familles

- La réforme du dispositif de prestations complémentaires familiales est finalisée.

Familles monoparentales

- Les aides à destination des familles monoparentales sont renforcées, dans le but de soutenir celles-ci dans leur quotidien.

Parentalité

- Une Maison des familles dédiée au soutien et au conseil à la parentalité est créée.
- La loi sur le congé parental est élaborée et mise en œuvre.

Santé mentale

- Des actions de prévention en santé mentale et psychique de proximité sont mises en place à travers l'animation socioculturelle.



02

Culture

Grâce à la nouvelle loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), le département de la cohésion sociale s'implique davantage dans le soutien à l'activité culturelle locale. Il offre en outre un accès élargi à la culture par le biais de mesures ciblées et s'emploie à garantir aux actrices et acteurs de la culture des conditions professionnelles justes et équitables.

Renforcer l'accès à la culture

Actions de promotions de la lecture

- Afin de promouvoir le plaisir de la lecture auprès de populations qui sont peu en contact avec le livre, la collaboration avec les associations locales et les institutions communales se renforce. Le projet «Né pour lire» se déploie sur l'ensemble du territoire cantonal.

Renforcer l'accès à l'offre culturelle pour les jeunes (-25 ans)

- Le système de soutien pratiqué auprès des institutions culturelles concernant l'accès des jeunes à la culture est réformé.
- Sur le plan de l'offre et de l'accessibilité, la carte 20ans20francs s'améliore et se développe.

Le Nomade

- Un programme de diffusion de la collection du Fonds cantonal d'art contemporain se développe sur l'ensemble du territoire cantonal, grâce à une structure d'exposition mobile.

Participer à la création culturelle

Le canton s'engage en faveur de la culture

- Dans le cadre de la nouvelle loi, de nouveaux dispositifs se développent, notamment en matière de soutien à la création, de soutien aux institutions, ainsi que dans le domaine du numérique.

Protéger et mieux rémunérer

Conditions professionnelles

- Les mesures en faveur d'une rémunération des actrices et des acteurs de la culture se développent, afin d'aboutir à une meilleure couverture sociale dans ce domaine.

Concertier et consulter

Une politique culturelle co-construite

- Le canton veille à la concertation entre les collectivités publiques genevoises sur les principaux enjeux de politique culturelle.
- Les actrices et acteurs de la culture sont impliqués, par domaines artistiques et thèmes transversaux, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique culturelle cantonale avec, entre autres, des consultations sectorielles et l'organisation des premiers états généraux de la culture.

Cultiver des lieux d'art

Musée de la bande dessinée et de l'illustration

- Pour mettre en valeur la filière du 9e art, patrimoine immatériel genevois et domaine en plein essor, le Musée de la bande dessinée et de l'illustration se concrétise et enrichit le domaine tant du point de vue de la formation que de la création, tout un offrant un vecteur touristique et de rayonnement pour Genève.

Un site culturel à Porteous

- Le site de Porteous fait l'objet d'une rénovation progressive et le projet culturel poursuit son développement.

Nouveau centre pluridisciplinaire

- La création d'un Centre culturel pluridisciplinaire dans le secteur Praille Acacias Vernets (PAV) est projetée.



03 Seniors & proche aidance

Le département de la cohésion sociale fait des enjeux du vieillissement de la population une priorité. Les défis à relever sont de pouvoir assurer une prise en charge santé-sociale et un maintien à domicile de qualité, promouvoir et garantir une cohésion forte entre les générations ainsi que de valoriser l'entraide et la proximité.

Instaurer une politique des seniors innovante et transversale

Plan cantonal du vieillissement

- Un « plan cantonal du vieillissement 2040 » est élaboré avec les partenaires institutionnels et associatifs. Ce processus est appuyé par la mise en œuvre d'un panel des seniors, qui permet de recueillir les avis et les besoins des personnes concernées et de déterminer les actions à mener pour organiser un réseau santé-social efficient, utile et cohérent.

Information et lutte contre le non-recours

- Des mesures d'informations spécifiques aux futurs seniors se développent pour que ce public sache à quelles prestations sociales il peut prétendre et à qui s'adresser pour les obtenir.

Collaboration avec les communes

- Avec la collaboration des communes, les initiatives innovantes sont encouragées par le biais d'appels à projets.

Renforcer la place et la citoyenneté des seniors dans la Cité

Promotion de la santé

- La promotion de la santé et la prévention, ainsi que l'accès au sport et à la culture sont encouragés pour éviter l'isolement des aînés.

Animation socioculturelle

- L'animation socioculturelle et l'accompagnement des seniors dans leur projet de vie sont repensés. Les établissements médico-sociaux ainsi que les foyers de jour et de nuit sont valorisés.

Améliorer la qualité de vie à domicile

Adaptation des logements

- Un fonds de rénovation et d'adaptation des logements est instauré pour adapter ces derniers aux enjeux du vieillissement de la population.

Vivre ensemble

- Les liens sociaux sont renforcés par l'activation des partenaires de proximité (commerces, concierges, voisins solidaires, habitats intergénérationnels).

Valoriser les personnes proches aidantes

Un cap pour l'action

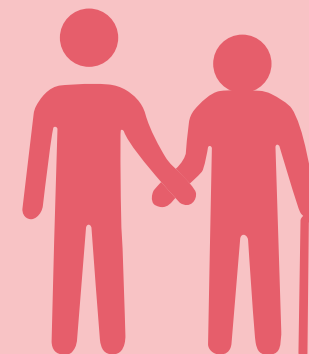
- Un plan d'action cantonal de législature est réalisé pour prioriser les axes de développement de la thématique des personnes proches aidantes.

Soutien et information

- Un Bureau de la proche aidance est ouvert. Il permet d'informer et de soutenir les personnes proches aidantes de tous les âges et de proposer des offres de répit.

Valorisation des proches aidants

- Le statut des personnes proches aidantes est reconnu afin que leur engagement quotidien soit valorisé.



04 Sport

Dans le prolongement du plan stratégique cantonal du sport 2024-2028 récemment adopté par le Conseil d'État, le département de la cohésion social souhaite encourager la pratique du sport, à tout âge, sous toutes conditions, sans barrières avec des infrastructures adaptées en fonction du lieu, de la discipline ou encore des moyens d'accès.

Promouvoir le sport

Renforcement de la prestation GE Découvre le mercredi

- Pour répondre à l'engouement croissant autour du programme GE Découvre le mercredi, l'offre d'activités pour les jeunes de 4 à 16 ans est augmentée et diversifiée.

Création d'une sportothèque

- Afin de permettre à un maximum de personnes de s'adonner à une activité sportive avec le moins d'entraves – notamment financière – du matériel en vue de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire cantonal est mis à disposition.

Référencement des associations sportives

- Le site trouvetonclub.ch se développe pour devenir l'outil de référencement des associations sportives pour tous les sports sur l'ensemble du territoire cantonal.

Accroître les offres de sport libre

- Les installations favorisant la pratique du sport libre telle que des parcours vita, des pistes finlandaises, des pumptrack ou encore de espaces de street workout est encouragé.

Rendre la pratique et les lieux de sport accessibles et inclusifs

Mise en action du plan en faveur de la prévention dans le milieu sportif

- Le dispositif de prévention des violences et des abus dans les milieux sportifs se déploie et un bureau de la prévention ainsi que des actions de formation et de sensibilisation sont développés.

Développement du sport inclusif et amélioration de l'accessibilité des manifestations

- Pour permettre aux personnes à besoins spécifiques d'accéder à la pratique sportive ainsi qu'aux manifestations sportives - également en qualité de public - des mesures sont mises en place. Il s'agit notamment de mettre en œuvre les mesures du label « UNIFIED » destiné aux associations sportives via le partenariat développé avec la fondation Special Olympics.

Favoriser la pratique sportive chez les seniors

- Le vieillissement actif est favorisé. Le sport est un moyen d'y parvenir et des outils sont développés dans cet esprit.

Valoriser et professionnaliser

Soutien aux associations

- La professionnalisation des milieux sportifs est accompagnée, notamment à travers un nouveau soutien financier aux associations faitières.

Formation

- Une formation métier en faveur des dirigeantes et des dirigeants d'associations sportives est créée.

Accueillir des manifestations nationales et internationales

- Une stratégie d'accueil de grandes manifestations sportives est établie.

Simplification des démarches

- Les démarches administratives pour l'accueil de grandes manifestations sont facilitées grâce à la création d'une fondation dédiée.

Promouvoir et valoriser la relève et l'élite

Team Genève

- Le soutien au programme Team Genève se renforce (statuts, reconversion, valorisation, etc.).

Relève sportive d'élite

- Le soutien à la relève sportive d'élite se consolide par le développement de nouveaux soutiens, notamment pour les disciplines reconnues dans le dispositif sport-art-étude (SAE) qui n'en bénéficient pas encore.

Infrastructures

Une meilleure planification

- Le pilotage de la réalisation des infrastructures d'importance cantonale et nationale s'accroît pour soutenir la relève et le sport d'élite.
- L'ensemble des infrastructures sportives existantes et en projet sont référencées afin de faciliter la planification des besoins et permettre aux personnes usagères de situer les installations.

Patinoire du Trèfle-Blanc

- La construction de la patinoire du Trèfle-Blanc est engagée et le modèle d'exploitation précisé. La mise en service s'effectue, a priori, fin 2028.

